



RCS : DAX

Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00157

Numéro SIREN : 323 159 368

Nom ou dénomination : SAS TREMONT

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2016 sous le numéro de dépôt 813

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

Villa Gischia 55 Avenue Victor Hugo
BP 301 - 40107 DAX CEDEX
Tél 05.58.90.06.84 Fax 05.58.74.48.02
E-mail : gtc.dax@greffe-tc.net

LEGI SUD OUEST
53 COURS XAVIER ARNOZAN
33000 BORDEAUX

V/REF :

N/REF : 81 B 157 / 2016-A-813

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DAX certifie qu'il a reçu le 25/03/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 18/03/2016
- Nomination de président

Concernant la société

SAS TREMONT
Société par actions simplifiée
415 route de la Gare
40360 Pomarez

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-813 le 25/03/2016

R.C.S. DAX 323 159 368 (81 B 157)

Fait à DAX le 25/03/2016,

LE GREFFIER



SAS TREMONT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 38 500 €
Siège social : 415 Route de la Gare
40360 POMAREZ
RCS DAX 323 159 368

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18 MARS 2016**

L'an deux mille seize,
Le 18 mars,
à 11 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Sont présents et représentés :

- Monsieur Bernard TREMONT, propriétaire de380 actions
 - Madame Sabine DESCAZAUX, propriétaire de5 actions
- =====

seuls associés de la Société possédant ensemble les385 actions
de 10 € chacune qui composent le capital social.

Monsieur Bernard TREMONT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité des voix, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Diverses observations sont alors échangées entre les associés concernant les propositions soumises à l'Assemblée.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Bernard TREMONT, de son mandat de Président, avec effet à compter du 31 mars 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, nomme en qualité de nouveau Président de la société, à compter du 31 mars 2016 et pour une durée indéterminée :

Madame Sabine DESCAZAUX, née le 3 décembre 1968 à DAX (40), demeurant 441 Avenue de la Course Landaise, 40360 POMAREZ.

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer la Présidente en contrepartie du mandat social qui lui est attribué.

Madame Sabine DESCAZAUX déclare accepter la fonction qui vient de lui être conférée et déclare qu'elle exercera ce mandat social en conformité avec les dispositions légales et statutaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

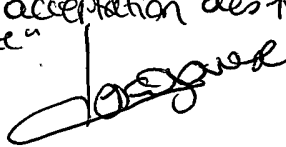
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Monsieur Bernard TREMONT



Madame Sabine DESCAZAUX ⁽¹⁾
à son pour acceptation des fonctions
de Présidente



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

206A 813